



EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

3

JUIN 2021

L'EAU & VOTRE AGGLO

**DOSSIER
P.4 à 9**

**L'eau, du captage
au robinet**



agglo-bourgesplus.fr

NOUVEAU !



Traduction
du dossier
en FALC p.9

ACTUS ACTUS ACTUS



LIVEZONE

Avec le soutien de l'agglomération Bourges Plus (partenaire principal de la «Live Zone»), 999 jeunes ont pu profiter gratuitement, chaque soir, des concerts de l'édition 2021 du Printemps de Bourges au palais d'Auron, retransmis en direct sur un écran géant, sur la «Live Zone» place Cujas. Une belle action de solidarité.

TROIS IMMEUBLES DÉMOLIS PAR FOUDROYAGE

Le bailleur social public Val de Berry, la Communauté d'Agglomération Bourges Plus et la Ville de Bourges sont engagés dans un nouveau Plan de Renouvellement Urbain. Dans ce cadre, trois bâtiments situés au 52, rue Camille Desmoulins, 1 et 3 allée d'Augsbourg à Bourges, ont été abattus par explosif (« foudroyage ») le dimanche 30 mai dernier. L'emprise correspondante accueillera à terme des maisons individuelles.



« L'AGGLOMÉRATION NE RAMASSE PAS LES DÉCHETS VERTS ».

Après ce rappel d'Irène Félix, présidente de Bourges Plus, accompagnée d'Yvon Beuchon, vice-président de l'agglomération, chargé des ordures ménagères, la démonstration a été faite sur le terrain que des solutions simples existent pour recycler. Compostage, broyage ou encore paillage, Bourges Plus accompagne les habitants dans la gestion de leurs déchets verts. **Renseignements sur bourgesplus.fr>vie pratique**



EDITO



Nouvelle équipe, nouveaux projets : cela fera bientôt un an que l'assemblée communautaire a été renouvelée et que nous avons fait le choix de travailler ensemble au service des 17 communes de l'agglomération.

Le 17 juin dernier, le conseil communautaire a adopté son projet de territoire. Il dit la vision que nous avons de notre agglomération et le cap pour demain.

Nous avons retenu trois axes pour ce projet.

Comment faire « Bourges Plus » en faisant ensemble ce que nous ne pourrions faire seuls ? Plus d'attractivité, plus d'actes concrets pour la transition écologique, plus de solidarités sociales, plus de fierté aussi.

Comment faire « mieux » pour Bourges Plus pour être à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui ? Mieux se déplacer, mieux aménager nos espaces, mieux vivre dans les villages et les quartiers, mieux accueillir en investissant dans l'éducation et la santé.

Et enfin comment penser notre agglomération autrement pour qu'elle soit au service de ce « plus » et ce « mieux » que nous appelons de nos vœux ?

Ce cap doit être partagé : avec vous qui habitez l'agglomération, vous qui y travaillez, vous qui y investissez, vous qui y fréquentez des lieux de culture ou de loisirs, vous

qui y étudiez. La crise sanitaire nous a empêché d'écrire ce projet ensemble. Qu'à cela ne tienne. C'est au fil des mois et des projets que nous en pétrirons ensemble la pâte pour l'enrichir et lui donner toute sa saveur.

Avec Catherine Pallot, en charge de la cohésion communautaire, j'aurai le plaisir de venir le présenter dans chacune de vos communes.

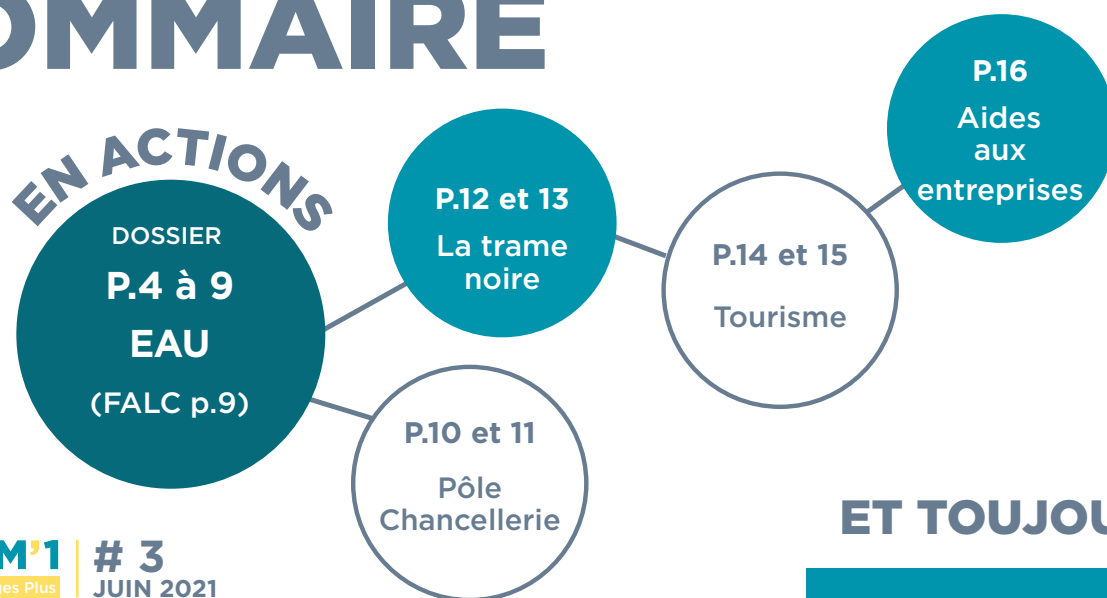
Bon été à tous.

Irène Félix.

Irène FÉLIX

Présidente de Bourges Plus

SOMMAIRE



EN COM'1 # 3
Le mag' de Bourges Plus | JUIN 2021

N° ISSN : 2779-2498 (imprimé) 2779-668 X (en ligne) - dépôt légal : à parution • Directrice de la publication : Irène Félix • Rédacteur en chef : Nicolas Varin • Rédaction : Nathalie Corboeuf / Maryline Prévost • Photos : Lydia Descloux / Bourges Plus • Conception/Infographie : Camille Baudry / Noémie Léonard • Rédaction et validation du comité FALC du GEDHIF (professionnels et personnes en situation de handicap) • Impression : Imprimerie Léonce Deprez • Tirage : 58 700 exemplaires • Diffusion : Médiapost • Edité par : Communauté d'agglomération Bourges Plus - 22/31 boulevard Foch - 18 000 Bourges • Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label imprim'vert • Magazine gratuit

ET TOUJOURS...

- P.17** Restons connectés
- P.18** Comment ça marche ?
- P.19** Temps forts



L'EAU, DU CAPTAGE AU ROBINET



La fourniture de l'eau à la population est un enjeu majeur auquel il faut pourvoir sans retard ni défaut, ce qui suppose un entretien permanent du réseau. Il faut également protéger cette ressource essentielle en préservant la qualité des sources d'approvisionnement. N'achetez pas de bouteilles en plastique : ça pollue ! Buvez plutôt l'eau du robinet. C'est moins cher et ça pollue moins.

Le saviez-vous ? Chaque jour, les dix-sept communes de la communauté d'agglomération consomment entre 18 000 à 28 000 m³ d'eau potable. Pour garantir l'approvisionnement sur l'ensemble du territoire, Bourges Plus met en place et développe différentes stratégies.

Disposer de capacités de production suffisantes

D'abord, disposer de capacités de production suffisantes pour atteindre les 28 000m³/jour y compris avec l'une des deux stations principales (Porche et Herry) qui serait à l'arrêt. Cela peut arriver !

Pendant l'été 2020, à la suite de l'incendie du local électrique de la station de pompage du Porche, les usagers du secteur concerné ont été alimentés grâce aux stations d'Herry et de Saint-Ursin sollicitées en secours. Puis en 2021, c'est un forage de Saint-Ursin qu'il a fallu fermer : cette fois, Herry et le Porche ont pris le relais

Installer de nouveaux équipements

Autre stratégie de la communauté d'agglomération, l'installation de nouveaux équipements dans le cadre de mesures préventives. Ainsi, afin de lutter contre les ruptures de lignes électriques consécutives à des intempéries (tempêtes) ou des travaux sur les lignes, l'Agglo, en lien avec ERDF, généralise l'installation de deux alimentations électriques différentes et d'un groupe électrogène aux stations du Porche, d'Herry et de Saint-Ursin.

Permettre l'interconnexion des réseaux

Enfin, pour limiter le nombre de foyers sans eau en cas de rupture sur une conduite ou de travaux sur les réseaux ou réservoirs, l'alimentation en eau potable de chaque commune est assurée par des interconnexions des réseaux entre eux.

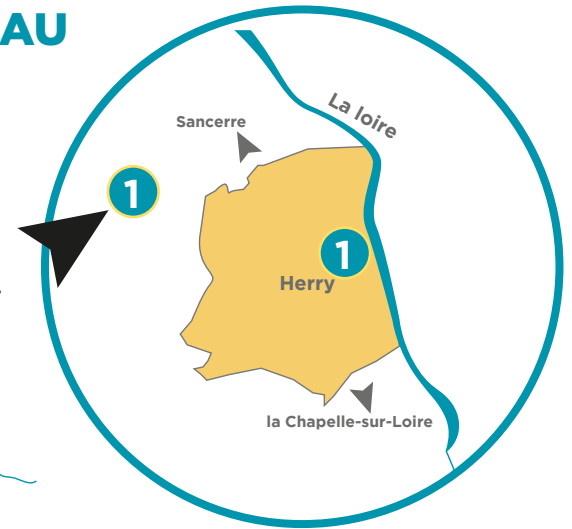
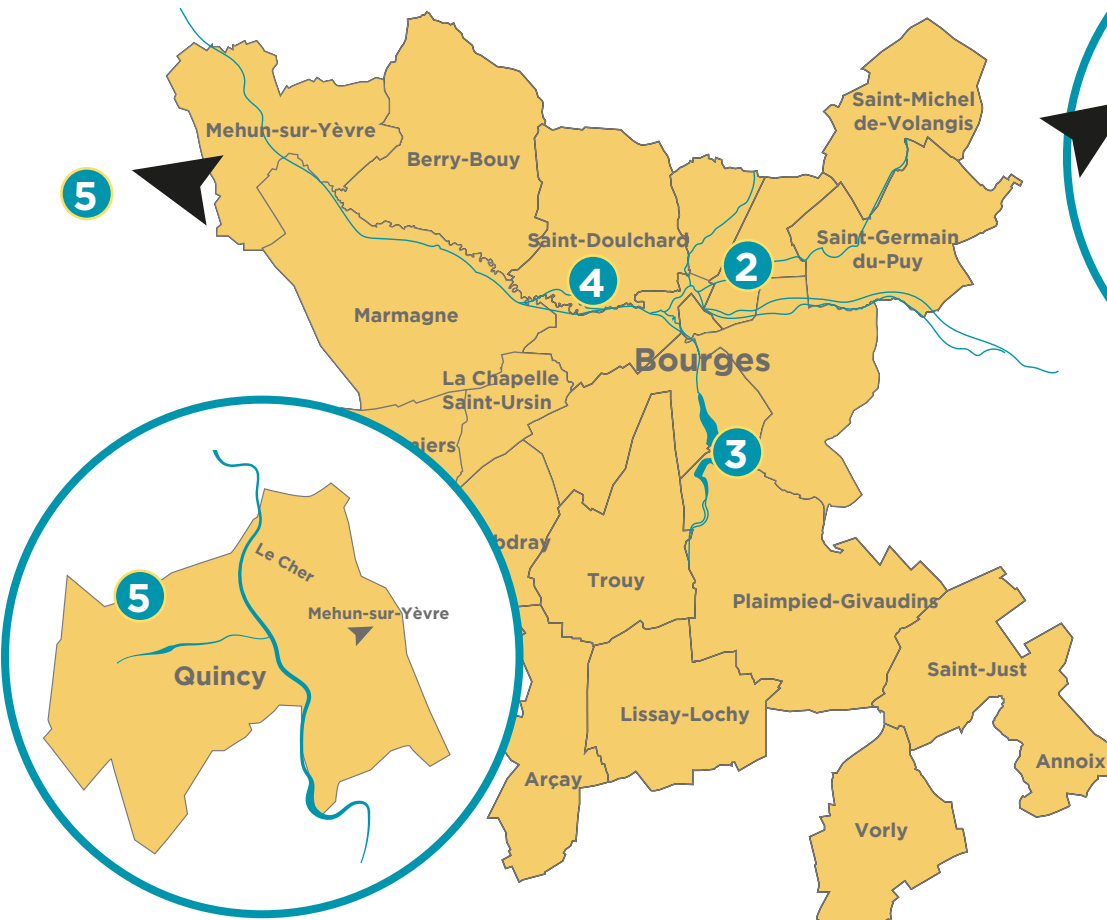
Dans ce cadre l'interconnexion des réseaux de Mehun-sur-Yèvre et du reste de l'agglomération - via une conduite d'alimentation au départ de Marmagne - est programmée sur 2021 pour un coût de 3 millions d'euros.



D'OÙ VIENT L'EAU ?

Bourges Plus exploite différents captages pour produire son eau, dont les principaux sont Le Porche, Herry et Saint-Ursin. La communauté d'agglomération complète sa production en eau potable en eau de captages du Prédé et de la Geneste et l'achat d'eau à d'autres collectivités.

CARTE DES DIFFÉRENTS CAPTAGES D'EAU ALIMENTANT L'AGGLOMÉRATION



1 CAPTAGE D'HERRY

3 puits.

Production : 2 140 922 m³ – 29% des besoins en eau de l'agglomération

Point fort : une eau d'excellente qualité en abondance

Point faible : une érosion des berges de l'île qui menace l'existence de l'un des trois puits actuellement en fonction

2 SAINT-UR SIN

3 forages

Production : 1 234 306 m³ – 17% des besoins en eau de l'agglomération

Point fort : des teneurs en nitrates acceptables et une ressource qui permet de sécuriser l'alimentation en eau de l'agglomération

Points faibles : un environnement urbain et une histoire industrielle qui entraînent des risques de pollution

3 LE PORCHE

4 forages

Production : 2 440 316 m³ – 33 % des besoins en eau de l'agglomération

Point fort : de gros volumes d'eau disponible

Point faible : des teneurs en nitrates encore trop élevées. L'eau du Porche doit être mélangée avec de l'eau moins chargée en nitrates pour être distribuée

4 LE PRÉDÉ

1 puits

Production : 368 442 m³ – 5% des besoins en eau de l'agglomération

Point fort : une eau de très bonne qualité

5 LA GENESTE

1 forage

Production : 412 034 m³ – 6% des besoins en eau de l'agglomération

Point fort : une eau de bonne qualité

Point faible : un réseau indépendant, sans solution de substitution en cas d'accident

ACHAT D'EAU À D'AUTRES COLLECTIVITÉS

SMEACL : 669 567 m³ d'eau

9% des besoins en eau de l'agglomération

SMIRNE : 34 095 m³

LA PROTECTION DES CAPTAGES



8 km

des 1000 km de réseaux existant renouvelés chaque année



13 châteaux d'eau

ou réservoirs semi-enterrés sur le territoire de l'agglomération

Plusieurs types de pollutions (accidentelles ou diffuses) peuvent menacer les captages. Différentes protections réglementaires contribuent à leur protection.

• DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

zone de protection immédiate :

terrains acquis par le service des eaux, aucune activité humaine autorisée

zone de protection rapprochée :

activité humaine réglementée, interdiction ou limitation de certains aménagements/activités

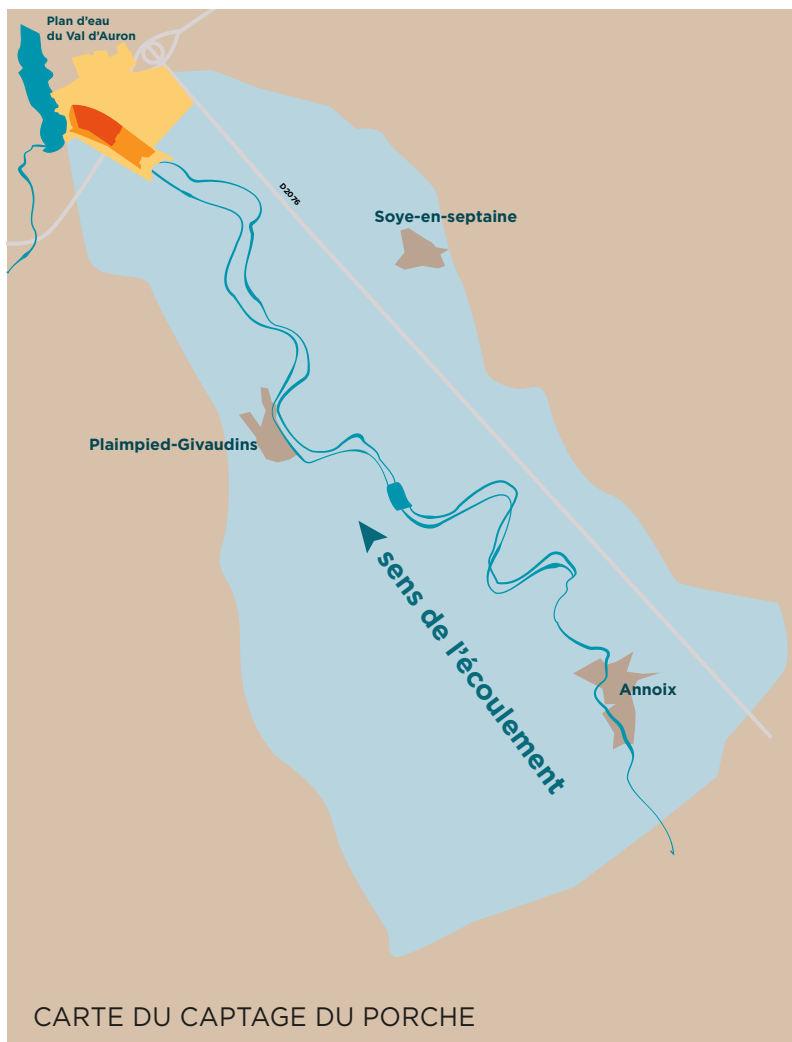
zone de protection éloignée :






limitation de certaines activités/aménagements

Le but des périmètres de protections est de permettre l'arrêt de la production d'eau avant que la pollution n'arrive au captage. Le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal renforce ces protections.

• DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Une aire d'alimentation de captage désigne la zone sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente le captage au fil des mois ou des années. Les surfaces concernées sont beaucoup plus grandes que celles des périmètres de protection. Par exemple l'aire d'alimentation de captage du Porche s'étend sur 92 km² (9200 ha) partant du lac d'Auron jusqu'à Dun sur Auron (distance d'environ 25 km du nord ouest au sud est).



-  Aire d'alimentation
-  Périmètre de protection du champ captant en cours de révision
-  Protection immédiate
-  Protection rapprochée
-  Protection éloignée

ZOOM SUR DEUX CAPTAGES

SAINT-URSIN

À l'origine créé en zone agricole, le site est, après 50 ans d'urbanisation, en zone urbaine. Le retard pris pour mettre le captage à l'abri des accidents est difficile à rattraper. Il faut donc travailler sur deux fronts : à court et moyen terme, renforcer les mesures de protection sur Saint-Ursin ; à long terme, trouver une alternative plus fiable en dehors de la zone urbaine.

Un site a été repéré en amont de Saint-Ursin. Une campagne de pompages, de mesures et de traçages est prévue en 2021 ou 2022. Pour arriver au bout des démarches, il faudra près de 10 ans ! En attendant des mesures de protection renforcées s'imposent sur le site de Saint-Ursin. C'est une des priorités du mandat :

- **cet été : comblement du forage F3** non exploité depuis 10 ans

- **en 2021-2022 : réhabilitation du forage F2**

- **en juin 2021, intégration dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**, de l'interdiction des activités présentant un risque de pollution potentielle de la nappe

- **démarrage en 2021 des études pour le développement de l'assainissement** collectif sur les périmètres de protection rapprochés de la route de la Charité (ZAC du Sancerrois) à Saint-Germain-du-Puy

- **interdiction de l'infiltration des eaux de ruissellement** sur les périmètres de protections rapprochés de la ZAC du Sancerrois à Saint Germain du Puy

- **mesures préventives sur le bassin** versant pour réduire les pollutions sur le Langis : des projets sont en cours au titre des eaux pluviales d'une part et avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre d'autre part.

LE PORCHE

Le site présente une pollution par les nitrates d'origine agricole. Dans les années 2000, l'agglomération s'interrogeait sur l'avenir de ce champ captant avec des pics de nitrate à 90 mg/l.* Bourges Plus a donc défini l'aire d'alimentation du captage et s'est engagée avec les agriculteurs, la Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans un contrat territorial. L'objectif d'atteindre, tout au long de l'année, une eau avec moins de 50 mg/l d'azote pour les quatre forages du Porche n'est pas totalement atteint. Les conditions météorologiques des trois dernières années ont empêché d'avoir les rendements escomptés pour les cultures et l'implantation de couverts végétaux en été a été rendue très difficile par la sécheresse : du coup, beaucoup d'engrais non utilisé par les cultures est resté dans le sol et a pu descendre dans les nappes. Ces aléas, qui risquent de se reproduire, incitent à faire évoluer les modèles agricoles. En outre, les agriculteurs ont eu du mal à trouver des débouchés pour des cultures nécessitant moins d'azote. Bourges Plus travaille à la mise place d'un nouveau contrat territorial pour atteindre enfin l'objectif.

* La réglementation demande une eau à moins de 50 mg/l de nitrate au robinet et interdit le traitement des eaux dont la concentration en nitrate est supérieure à 100mg/l

QUESTIONS À ...



Marc STOQUERT

membre du bureau de Bourges Plus, délégué à L'eau potable, aux transitions agro-écologique et agro-alimentaire, aux énergies renouvelables, aux Ressources humaines

L'eau distribuée par l'agglomération est-elle de bonne qualité ?

On peut boire l'eau du robinet. Grâce aux mélanges effectués entre toutes les ressources – notamment l'eau de la Loire qui est acheminée depuis le captage d'Herry – et à la vigilance continue des services de Bourges Plus, elle est conforme aux normes. Mais on peut encore gagner en sécurité et en qualité. C'est l'orientation que nous avons prise.

Quelles sont les mesures que compte prendre l'agglomération pour mieux protéger encore le captage du porche ?

Les trois contrats territoriaux de l'aire d'alimentation du Porche ont permis de faire baisser la teneur en nitrates de 90 à 55 mg par litre. Ces résultats encourageants sont le fruit d'une adaptation et de la mise en place de nouvelles pratiques agricoles.

Le quatrième contrat territorial dont le lancement est prévu en 2022, devra être encore plus ambitieux avec une impulsion forte vers une reconversion « agriculture biologique » dans les périmètres de captage et une évolution des pratiques agricoles sur toute l'aire d'alimentation du captage. Ceci ne pourra se faire qu'en accompagnant les agriculteurs sur le plan agronomique et en les aidant à bâtir des filières locales. Actuellement, plusieurs études sont menées sur des cultures à faibles intrants, comme le chanvre et sur le développement d'une filière dédiée aux matériaux bio-sourcés pour l'isolation de bâtiments dans l'agglomération. Ce travail se fera avec les agriculteurs : on a besoin d'eux !

La communauté d'agglomération va également interdire l'extension des zones d'activités et encadrer les constructions sur les périmètres de protection. Ces évolutions seront inscrites dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Retrouvez sur le site internet de l'agglomération le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau

rubrique vie pratique

NE PAS GASPILLER

On a trop tendance à l'oublier, mais l'eau est et reste un bien précieux, un bien que chacun, à son échelle, se doit de protéger aussi bien pour préserver son pouvoir d'achat que pour éviter le gaspillage. La politique d'économie mise en place par Bourges Plus repose sur 4-5 leviers :

- le renouvellement des réseaux et la réfection de l'étanchéité des cuves des réservoirs
- la mise en place de compteurs relevables à distance
- l'installation de compteurs de sectorisation sur le réseau (lotissements) pour une surveillance des consommations à distance
- l'investissement dans du matériel de recherche de fuites avec un agent dédié
- la plantation d'arbres/plantes ne nécessitant pas d'arrosage l'été et « créateurs » d'îlots de fraîcheur.

Mais avant tout, il faut renouveler la ressource. Des actions de dés-imperméabilisation des sols pour favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol et la réalimentation des nappes et des rivières, devront être conduites, à terme, sur l'ensemble des communes de l'Agglo.

Au niveau de la ville de Bourges, de grosses économies ont été réalisées ces dernières années au niveau des piscines avec une seule vidange par an des bassins contre deux autrefois. Baisse de 50% de la consommation d'eau pour le Golf, de mars 2020 à mars 2021, avec l'objectif de réduction encore plus importante.



FOCUS CHIFFRES



95 % des compteurs d'eau

du réseau remplacés par les compteurs de télérelève



37 362 abonnés

au réseau d'eau potable sur le territoire de Bourges Plus



2,32€

le m² d'eau potable sur Bourges Plus (4.73 €/m³ avec l'assainissement)



375 branchements

au plomb repris en 2020

L'EAU À QUEL PRIX ?

Le prix du litre moyen des différentes eaux de boisson est variable. Pour l'eau du robinet c'est 0,003 € le litre en moyenne, soit à peine 2 € par an pour une consommation de 1,5 litre d'eau du robinet par jour. Si vous utilisez une carafe filtrante, le prix du litre est en moyenne multiplié par 20, et il grimpe encore dès qu'on passe aux eaux en bouteilles : 0,20 € le litre pour l'eau de source, 0,40 € le litre pour l'eau minérale, soit de 110 à 220 € par an, des montants auxquels il faut ajouter le coût d'élimination des bouteilles en plastique, contre seulement 2 € pour l'eau du robinet.

(source UFC Que choisir)



2 €/an



40 €/an



110 à 220 €/an

TARIF POUR 1,5 LITRE PAR JOUR SUR UN AN

LE + DU COMPTEUR DE TÉLÉRELÈVE.....



Pour rappel, ce compteur permet de consulter et de contrôler facilement sa consommation au moins 2 fois par mois, grâce au portail usagers sur www.agglo-bourgesplus.fr/site/espace-usager. Une opération facile et utile pour surveiller sa consommation et en cas d'index élevé, changer ses habitudes au quotidien ou être alerté sur une possible fuite. Il est possible de faire la demande pour l'installation de ce compteur de télérelève, tout au long de l'année, auprès du service Eau de Bourges Plus au **0800 897 730 (numéro vert)**. La prestation est gratuite.

L'eau, du captage au robinet

D'où vient l'eau ?

Bourges Plus utilise des captages pour prélever l'eau

Les captages sont les endroits où l'on peut prendre de l'eau comme par exemple sous la terre

Bourges Plus utilise des captages autour de Bourges

Bourges Plus achète de l'eau à d'autres collectivités

Les captages doivent être protégés de la pollution par la réglementation

L'eau doit être préservée

Il ne faut pas la gaspiller

Il faut beaucoup d'eau potable pour que chacun puisse l'utiliser

Potable veut dire que l'on peut la boire, l'utiliser pour se laver, rincer, nettoyer...

Il vaut mieux boire l'eau du robinet :

- Elle est moins chère
- Elle évite les bouteilles en plastique

Bourges et les autres communes autour utilisent beaucoup d'eau chaque jour.

Pour distribuer cette eau Bourges Plus :

- Utilise des stations de pompage
Une station de pompage est un ensemble de tuyaux qui aspirent l'eau
- Pour aspirer l'eau Bourges Plus installe des équipements pour éviter les coupures électriques

Ne pas gaspiller, pourquoi ?

Chacun doit faire attention à l'eau qu'il utilise pour :

- Servir de l'eau potable à tout le monde
- Faire des économies
- Protéger la planète

Bourges Plus prend aussi des précautions pour **économiser l'eau** comme :

- Entretien des réservoirs et des réseaux
- Acheter du matériel de recherche de fuites
- Vidanger les piscines de Bourges 1 fois par an au lieu de 2 fois
- Mettre en place des compteurs pour suivre la consommation à distance

Vous pouvez demander l'installation de ce compteur auprès du **service Eau de**

Bourges Plus : ☎ 0800 897 730

Vous pouvez aller sur le site : <https://www.agglo-bourgesplus.fr/site/espace-usager>

Bourges Plus prévoit d'autres solutions comme :

- La plantation d'arbres et plantes ne nécessitant pas d'arrosage l'été
- La création d'îlots de fraîcheur
Un îlot de fraîcheur est un endroit à l'ombre et frais dans la ville lorsqu'il fait chaud





ENTREPRENDRE

LA DYNAMIQUE DU PÔLE DE LA CHANCELLERIE



2011
date de
création



90 % de taux
d'occupation



4 500 m²
de surface
totale



Depuis quelques jours, le Pôle Commercial et Tertiaire de la Chancellerie accueille la Mission Locale pour l'emploi des Jeunes. L'occasion de revenir sur le fonctionnement du lieu.

Petit retour en arrière... c'est en 2011 que le Pôle Commercial et Tertiaire de la Chancellerie⁽¹⁾ voit le jour. Il est l'une des opérations majeures du premier **Programme de Renouvellement Urbain**.

Dès son ouverture, le lieu accueille de nouveaux commerçants et services publics : tabac-journaux, boucheries, brasserie, boulangerie, coiffeur, laboratoire d'analyses, pharmacie, kebab, auto-école, supérette, la Poste et la mairie annexe de quartier.

Aux 1^{er} et 2^e étages, des représentants du secteur tertiaire et des organismes associatifs complètent le panel des locataires (lire encadré). À noter, le bâtiment de 4 500 m² s'inscrit également dans une démarche Haute Qualité Environnementale avec de hautes

performances énergétiques, une toiture végétalisée, un éclairage par détection de présence, etc. Si la communauté d'agglomération est propriétaire du site, Bourges Plus a missionné en 2018 l'association **BGE Cher pour la gestion du Centre d'Affaires des Quartiers** (1^{er} étage du Pôle), dédié à l'accueil de porteurs de projets de création d'entreprises.

Aujourd'hui, le Pôle Commercial et Tertiaire de la Chancellerie présente un **taux d'occupation de 90 %**, avec une progression constante de **30 % en deux ans** ! La démonstration sur le terrain qu'il est possible de travailler et entreprendre dans tous les quartiers de l'agglomération.

⁽¹⁾ 70, avenue de la Libération - Bourges

 **200 m²**
encore
disponibles !

RENSEIGNEMENTS

Direction du développement
Economique, Promotion Touristique,
Commerce, Attractivité de Bourges Plus
02 46 08 10 60 • www.agglo-bourgesplus.fr
deveco@agglo-bourgesplus.fr



1^{er} ÉTAGE

13 bureaux de 50 m² + 4 plateaux de 200 m²

SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre) • **UGEAM** (Union pour la gestion des établissements des caisses de l'Assurance Maladie) • **Cabinet d'infirmiers Fleuriet / Guérin** • **Espace coworking** • **Association BGE** • **Mission locale**

2^{eme} ÉTAGE

10 bureaux de 50 m²

TÉLÉTHON (Comité départemental du Cher + antenne locale d'organisation) • **UFCV** (Union Française des Centres de Vacances) • **INFREP** (Institut National de Formation et de Recherche sur l'Éducation Permanente)

La Mission Locale pour l'emploi des Jeunes

Depuis mai, la Mission Locale pour l'emploi des Jeunes de Bourges, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Florent a pris ses quartiers au Pôle de la Chancellerie. Cette implantation a pour objectif de renforcer la présence de la Mission Locale au cœur des quartiers Nord de Bourges et d'apporter une offre de services de proximité. La structure accueille le public **des 16-25 ans** sortis du système scolaire, tous niveaux confondus, afin de les **informer, les orienter et les accompagner dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelles**.

Un conseiller est présent à l'antenne de la Chancellerie ainsi qu'une équipe Garantie Jeunes. **L'accès à la Mission Locale se fait uniquement sur rendez-vous.**

lundi au mercredi : 8h30-12h30 | **jeudi** : 13h30-17h30 | **vendredi** : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

02 48 65 39 97 • www.missionlocalejeunes.fr  [missionlocalebourges](https://www.facebook.com/missionlocalebourges)



10 ordinateurs

basés à la salle informatique et mis à disposition du public et des porteurs de projets, (sur réservation auprès de BGE) notamment dans le cadre d'animation d'ateliers (création activité, recherche emploi, formation...).

L'espace coworking de la BGE

Le lieu accueille actuellement **4 coworkers permanents**, sur un espace de bureaux partagés dédié aux porteurs de projet, entrepreneurs et télétravailleurs. Des moyens matériels (**accès Internet haut débit, imprimante en réseau**) sont mis à disposition des coworkers.



Les Aprem Entrepreneurial

Lors de ces mini forums organisés à l'Espace BGE, plusieurs acteurs essentiels dans la création et/ou la reprise d'entreprise échangent, collectivement avec le porteur de projet ou le demandeur d'emploi. Le rendez-vous est fixé **le second mardi du mois de 14h à 16h**, avec pour l'animation, dix « acteurs » de la vie économique et entrepreneuriale. Prochain rendez-vous, **le 8 juin**. L'accès au « **Aprem Entrepreneurial** » est gratuit.



CitésLab Bourges

Ce dispositif de **BPI France** (banque publique d'investissement) porté par **BGE Cher**, intervient sur **l'émergence d'initiatives**. Il a pour objectif d'**assister les entrepreneurs dans le montage de leur projet**. Il fonctionne comme un service de proximité, en lien avec les structures partenaires du quartier, en soutien aux créateurs d'entreprises et en appui à des actions sociales mises en place auprès des habitants. Ce dispositif bénéficie d'un **financement de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires et de Bourges Plus**.



BGE 02 48 24 22 26



POURQUOI DÉVELOPPER UNE « TRAME NOIRE » SUR NOTRE TERRITOIRE ?



Tout comme les « trames verte et bleue », « la trame noire », moins connue est inscrite pour la première fois dans les délégations de l'agglomération. Elle vise à préserver et restaurer un réseau écologique propice à la diversité des espèces, en éteignant, notamment, certains éclairages publics afin de limiter la pollution lumineuse. Cette action s'inscrit dans les objectifs de protection de la biodiversité mais également d'économies d'énergie portés par Bourges Plus.




La nuit arrivée, de nombreux animaux commencent à s'activer et la lumière artificielle de l'éclairage des rues et des bâtiments peut créer des effets barrière dans leurs déplacements. Il s'agit des espèces lucifuges comme les chauves-souris, emblématiques sur le département. Les petits rongeurs deviennent, quant à eux, plus visibles pour leurs prédateurs, les insectes attirés par la lumière se brûlent sur les lampes, d'autres sont totalement désorientés et s'épuisent à chercher leur chemin... Par ailleurs, tous les animaux qui devraient commencer à réduire leur activité pour se reposer peuvent être perturbés en confondant la lumière des lampadaires avec celle du soleil.

Ainsi, pour réduire l'impact de la lumière artificielle sur la vie animale, surtout en ville, il est nécessaire de laisser des zones sombres voire noires afin de permettre aux animaux de trouver des zones refuge ou des endroits pour se déplacer d'un quartier à l'autre en toute sécurité. L'ensemble de ces zones forme un réseau qu'on appelle la « trame noire ».

Pour qu'elle soit efficace, il faut qu'elle soit la plus continue possible afin que les animaux puissent aller d'un point à un autre sans être bloqués et risquer de se trouver dans une situation défavorable (zone trop petite pour trouver suffisamment de nourriture, cohabitation avec des espèces prédatrices, nombre d'individus dans la colonie, insuffisant pour assurer la reproduction de l'espèce...).







A l'échelle de l'agglomération, plusieurs initiatives ont été initiées pour contribuer à développer une véritable trame noire !

Certaines communes, telles que le Subdray, Arçay, Lissay-Lochy ou encore Saint-Just éteignent complètement leur éclairage public pendant une partie de la nuit.

Il n'y a ainsi plus de barrière lumineuse entre les zones agricoles et urbaines. Cela a également l'avantage de faire de belles économies d'énergie !



Bourges Plus, via son futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal imposera des contraintes aux futurs aménageurs de lotissement pour qu'ils limitent l'éclairage public qui sera installé le long des rues.



La Ville de Bourges a éteint tous les candélabres qui étaient orientés vers les cours d'eau, qui sont de véritable « autoroutes » pour le déplacement des animaux.

Des contraintes plus fortes que la réglementation nationale ont été fixées aux entreprises qui installent des panneaux de publicité lumineux. Elles s'appliquent depuis la mise en place du dernier règlement de publicité rédigé en 2019.

Autre point positif des zones sans éclairage, cela permet de mieux observer le ciel étoilé !



Stéphane HAMELIN

membre du bureau délégué au suivi de la mise en œuvre du Règlement Local de Publicité, et de la Trame noire

« Nous avons la volonté de préserver la qualité du ciel étoilé d'Arçay, qui accueille un club d'astronomie et nous souhaitons aussi nous investir dans la protection de la biodiversité. En effet, la Trame noire se superpose sur les trames verte et bleue existantes, en élargissant simplement le spectre des espèces ainsi préservées. Nous avons la chance de compter sur l'expertise pointue du Muséum d'Histoire Naturelle sur ces sujets qui nous donne l'opportunité de porter cette belle ambition pour notre territoire, très simplement, notamment en réalisant des économies d'énergie. Cet outil est apparu comme une évidence. »



Et chez vous, voici ce que vous pouvez faire pour contribuer à développer la trame noire...

Si vous avez un jardin avec des points lumineux dedans, pensez bien à les éteindre quand vous allez vous coucher et évitez de les orienter vers les arbres, pour ne pas gêner les animaux qui y vivent !

Vous pouvez également profiter du dispositif « *plantez le décor* », ouvert jusqu'au 30 juin 2021. Selon certaines conditions, vous pourrez bénéficier de plants à prix très réduits afin d'aménager une haie chez vous et ainsi créer un corridor de biodiversité que les animaux pourront emprunter pour se déplacer à l'abri de la lumière.



+ d'infos

www.sirdab.fr/plantez-le-decor/



COMPÉTENCE

L'AGGLOMÉRATION ET LE TOURISME



Marais de Bourges

© Chanel Koehli



Château Charles VII • Mehun-sur-Yèvre

Dans le cadre de sa compétence « Tourisme », Bourges Plus a pour objectif de renforcer l'attractivité des 17 communes de l'agglomération et de développer de nouvelles animations touristiques. Présentation.

En France, l'action touristique se répartit entre différents niveaux de collectivités. La région et le département produisent leurs schémas touristiques dans lesquels s'intègre celui de l'agglomération. Ils mettent aussi en place des projets structurants tels que les grands itinéraires cyclables (Canal de Berry à Vélo, demain la véloroute Bourges-Etang du Puits...).

Accueillir les visiteurs

Bourges Plus, de son côté, est compétente pour informer et accueillir les visiteurs grâce aux offices de tourisme. Elle peut aussi communiquer sur ses richesses et promouvoir son territoire comme elle le fait depuis 2019 avec la co-production et la diffusion de films publicitaires sur les chaînes nationales. Elle peut, enfin, formaliser sa stratégie de développement touristique comme elle s'apprête à le faire en 2021.

Les communes, elles, sont compétentes pour créer et gérer des sites à enjeux touristiques tels que, par exemple, les musées et monuments, les parcs et les gîtes communaux.

Accompagner les projets

Pour mener ses actions, l'Agglomération s'appuie sur la « Direction du Développement économique » de Bourges Plus et sur l'Office de Tourisme communautaire « Bourges Berry Tourisme » géré par l'Agence Tourisme et Territoires du Cher (Ad2T). L'Agglomération travaille aussi avec l'Ad2T sur la communication nationale et numérique, la valorisation du savoir-faire local, la commercialisation de visites et d'événements, la coordination des acteurs locaux et l'obtention de données touristiques.

L'office de tourisme communautaire « Bourges Berry Tourisme » est situé sur deux communes (Bourges et Mehun-sur-Yèvre) et emploie neuf personnes spécialisées dans l'accueil, l'information, la communication, la production d'itinéraires et de visites guidées. On peut aussi y trouver toute une gamme de produits estampillés « Bourges, Capitale du Berry-Patrimoine Mondial », des livres, des souvenirs et produits gastronomiques.



Canal de Berry à vélo



Cathédrale de Bourges



Abbatiale de Plaimpied

Focus chiffres*

- **426 549 nuits** dans les hôtels de l'Agglomération (2019)
- **Entre 8 et 24%** d'étrangers selon la saison.
- Cœur de France à Vélo (Canal de Berry) entre septembre 2019 et septembre 2020 : **59 004 passages à Bourges**
- Fréquentation de l'Office de Tourisme (saison estivale 2020) : **33 555 visiteurs**
- **90 393 visiteurs** Palais Jacques Cœur + tour et crypte cathédrale (2019)



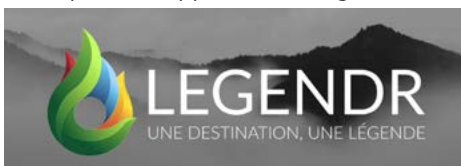
*données 2019 pour les nuitées et les visiteurs, car les chiffres 2020 ne sont pas révélateurs compte tenu de la pandémie Covid-19.



Jean-Louis SALAK,
Vice-président délégué au Tourisme,
à l'Archéologie et à la Valorisation
du Patrimoine

L'innovation au service du tourisme

Pour cette année, Bourges Plus et l'Office de Tourisme « Bourges Berry Tourisme » prévoient le renouvellement d'une communication sur la télévision nationale et la mise en place d'une offre de visites numériques via l'application « Legendr ».



En effet, depuis le printemps, les visiteurs et les habitants de l'agglomération peuvent télécharger trois parcours historiques et culturels pour vivre des expériences en réalité virtuelle de la Cathédrale Saint Etienne, du Palais Jacques Cœur et du Château de Charles VII à Mehun-sur-Yèvre et découvrir des points de vue inédits tels que l'intérieur de bâtiments ou des reconstitutions historiques en image de synthèse.

« Inventer le tourisme de demain ! »

« Nous le savons tous, notre territoire est riche de ses atouts patrimoniaux, culturels, archéologiques et environnementaux. Nous en sommes persuadés et c'est pour cette raison que Bourges Plus a décidé de lancer une stratégie touristique d'importance. Le tourisme change, ses besoins et ses attentes évoluent et nous nous devons d'être les précurseurs et les fédérateurs d'une nouvelle approche touristique en lien avec les communes de l'agglomération dont bien sûr la ville de Bourges, mais également avec le département et la Région.

Au-delà des visiteurs avides de découvrir nos pépites locales, l'objectif est également d'attirer de nouveaux habitants, des investisseurs et des entreprises qui verront dans notre agglomération une nouvelle terre d'accueil où le « Bien Vivre » est le maître mot.

Cette crise a révélé le potentiel d'attractivité de notre territoire, sachons en tirer profit pour améliorer l'existant et inventer le tourisme de demain ! »



**L'AGGLO
VOUS AIDE**

AIDE FINANCIERE POUR LES TPE/PME DE L'AGGLOMERATION

Le 8 avril dernier,
le conseil communautaire
de Bourges Plus votait
**une subvention de
250 000 €** pour le dispositif
« **Bourges Plus
Immobilier TPE / PME
Innovantes** ».



Les critères d'éligibilité

Toutes les TPE et PME de Bourges Plus, quel que soit le secteur d'activité, peuvent en bénéficier, selon deux critères précis : **la localisation du projet immobilier** (achat de terrain, construction, extension) exclusivement sur le territoire de l'agglomération ; **la création, le développement, la commercialisation et/ou la mise en œuvre par l'entreprise de produits, procédés et/ou services innovants.**

L'aide attribuée par Bourges Plus peut atteindre **jusqu'à 20 %** du montant global chiffré pour le projet, avec une subvention maximale plafonnée à **80 000 €**. Le Conseil régional peut attribuer une aide complémentaire (sous condition de critères), à hauteur de 1,3 fois la somme attribuée par Bourges Plus.

Une convention établie entre Bourges plus et l'entreprise bénéficiaire

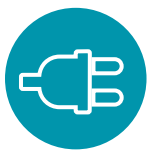
Après validation de l'aide, une convention entre l'entreprise et Bourges Plus est signée avec le détail des modalités de versement et du suivi des engagements du bénéficiaire. Ainsi, la TPE / PME doit maintenir son activité et les emplois pendant trois ans, à compter de l'achèvement du projet. La Direction du Développement économique de Bourges Plus étudie les demandes tout au long de l'année, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle. Attention, l'entreprise doit envoyer son dossier de candidature avant le lancement effectif de son projet immobilier.



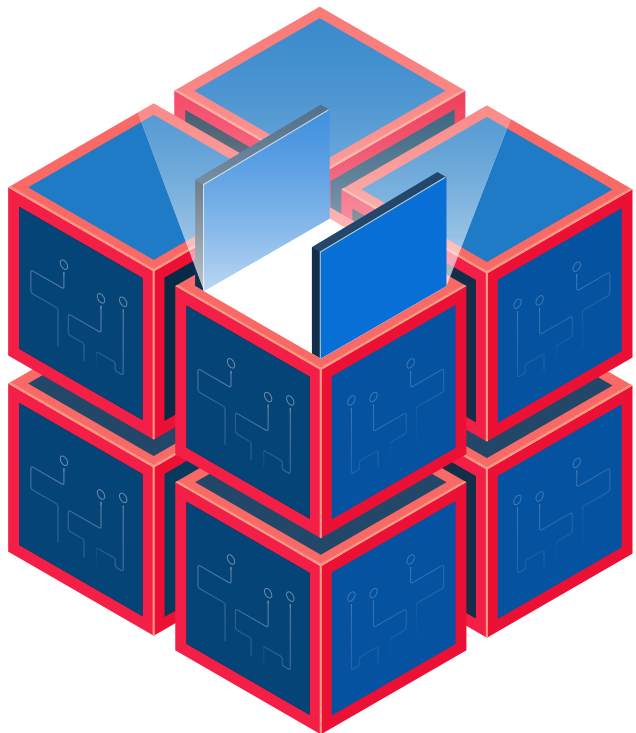
Info

**RENSEIGNEMENTS À LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE BOURGES PLUS**

6, rue Maurice-Roy • 02 46 08 10 60
deveco@agglo-bourgesplus.fr



RESTONS CONNECTÉS



BOURGES PLUS OUVRE SES DONNÉES !

La Communauté d'Agglomération Bourges Plus a créé un portail « Open Data » accessible à tous. L'objectif est de mettre à disposition du grand public les données administratives de l'agglomération.

C'est un exercice indispensable de transparence démocratique.



Accéder au Portail Open Data :
<https://data.bourges-plus>



PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE
30 SEPTEMBRE 2021



www.facebook.com/bourgesplus

Suivez le en direct sur notre page facebook !

Dans un contexte de numérisation des services, de grandes quantités de données sont produites par les services de la Communauté d'Agglomération. La mise en œuvre d'une politique de gestion des données publiques devient incontournable.

Des données au service des collectivités

La donnée est aujourd'hui au cœur des stratégies des territoires. Bourges Plus a pu s'appuyer dans ce domaine sur la Région Centre-Val-de Loire qui a mis en place, au cours du deuxième semestre 2020, un dispositif d'accompagnement des collectivités à l'ouverture des données, le « Challenge Open Data en Centre-Val-de Loire ».

Une ouverture des données pour plus de transparence démocratique

L'ouverture des données publiques est une démarche qui répond aux nouvelles obligations légales (Loi pour une République numérique). C'est un outil permettant aux territoires d'améliorer leur attractivité, de soutenir l'innovation et de moderniser les services publics. Cela permet également de répondre à

l'exigence légitime des citoyens en matière de transparence et d'accessibilité des données.

Une mine d'informations en ligne

Le portail propose plusieurs entrées thématiques : citoyenneté et institutions, culture et tourisme, économie, éducation-formation-jeunesse, environnement, mobilités, santé et social, territoire, urbanisme et logement.

On peut y trouver des informations administratives, accéder à des représentations graphiques, télécharger des données budgétaires, démographiques, touristiques...

Une présentation simplifiée et compréhensible de tous

Certaines données ouvertes sont proposées au travers de tableaux de bord de manière simplifiée et compréhensible de tous. Chaque commune dispose d'une présentation simplifiée de la base « Population, Emploi, Logement, Revenus » INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) depuis une liste déroulante assurant le choix de l'emprise territoriale souhaitée.



COMMENT ÇA MARCHE ?

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ



COMPOSITION

- Elus des 17 communes de Bourges Plus et personnes des services techniques
- Associations de personnes en situation de handicap et de personnes âgées
- Associations d'usagers
- Acteurs économiques locaux
- Représentants de l'Etat

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de Bourges Plus n'avait jamais été installée ! C'est enfin fait depuis mars 2021. Elle aura pour missions principales de :

- Dresser un état des lieux de l'Accessibilité de son territoire (transport, bâtiments publics, voirie...).
- Organiser un système de recensement de l'offre de logement accessible
- Etablir un rapport annuel et faire des propositions pour améliorer l'existant

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est un lieu d'échanges, d'informations et de propositions.

Chaque année, le rapport annuel sera présenté aux membres de la commission lors d'une réunion. Ils donneront leur avis sur le rapport annuel et feront des propositions.

Elle permettra de mettre en place des actions et des dispositifs pour faciliter l'accessibilité à tous.



Bruno FOUCHET
Vice-Président Accessibilité,
Bâtiments Communautaires

« Cette Commission permet à chaque participant du monde du handicap de se retrouver et d'échanger pour faire évoluer positivement les différents éléments de la chaîne de déplacement ».



LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005 (dite loi handicap)

fixe un cadre général pour favoriser la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. En 2014, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA), instance de concertation, est élargie aux associations investies auprès des personnes âgées

L'ENJEU EST D'ASSURER LA CONTINUITÉ DE « LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT » SUR LE TERRITOIRE

Autrement dit de permettre aux personnes handicapées ou à mobilité réduite de se déplacer et d'utiliser l'ensemble des services (emploi, administrations, espaces publics, transports, logements, commerces, loisirs) à leur disposition avec la meilleure autonomie possible.

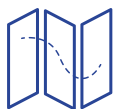
TEMPS FOR



© COSMO AV



**DU 1^{ER} JUILLET
AU 4 SEPTEMBRE
(+17 et 18 septembre)**



**2 HEURES
DE PARCOURS**



LIBRE ET GRATUIT



**RENSEIGNEMENTS
www.ville-bourges.fr**

BOURGES, LA VILLE DES NUITS LUMIÈRE



Du 1^{er} juillet au 4 septembre*, les Nuits Lumière reviennent dans le centre historique de Bourges. Dès la tombée de la nuit, la magie va de nouveau opérer pour le plus grand plaisir des visiteurs.

L'édition 2021 s'annonce plus que jamais féérique et tout particulièrement rue Moyenne dont l'éclairage public passe au bleu pour la première fois !

On y trouvera également deux attractions inédites avec d'une part un système interactif installé dans la vitrine du magasin Aubrun, permettant aux visiteurs de se projeter dans une animation sur grand écran, et d'autre part la Poste avec une magnifique scénographie. Cette ambiance bleue, unique en France, offrira au promeneur la possibilité de (re)découvrir le centre-ville de nuit. Ce parcours-spectacle est libre et gratuit.

***les Nuits Lumière auront également lieu dans le cadre des Journées du Patrimoine les 17 et 18 septembre.**

Ursine, l'ours des Nuits Lumière

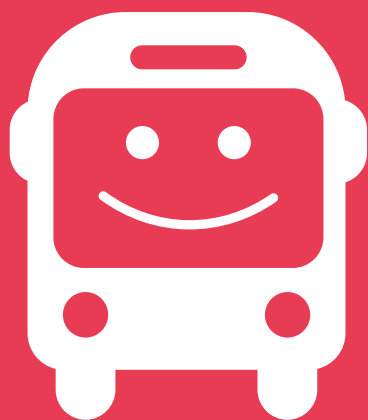
L'animal est un clin d'œil à Jean de Berry qui avait fait de l'ours son emblème.



**Prenez le bus
pour**



**pas
un radis !**



DEPUIS LE 8 MAI 2021

**BUS GRATUITS
TOUS LES WEEK-ENDS**

EN SAVOIR +



agglobus.com



[ReseauAggloBusBourges.Officiel](https://www.facebook.com/ReseauAggloBusBourges.Officiel)

aggloBus



BOURGES



BOURGES
PLUS